AGRICULTURE — COMMERCE — INDUSTRIE

LE PALMARES
de la Xe Exposition Avicole de Douai

Nous avons relaté hier le magnifique succès remporté par la Xe Exposition nationale des Aviculteurs de Douai.

L'effort du Comité composé de M. Paul Dubua, président ; Jules Palome et Maurice Callot, vice-présidents ; Maurice Parisis, secrétaire général ; Joseph Favier, trésorier, a été récompensé par l'enthousiasme des exposants qui présentèrent environ 500 sujets, primés pour la plupart dans des expositions antérieures, à Lille, à Roubaix, etc...

La foule des éleveurs s'est empressée durant toutes les journées de samedi et d'hier à venir admirer tant sous la coupole de l'Hippodrome que dans l'écurie, les nombreux et magnifiques spécimens exposés.

Nous avons dit que les opérations du jury se terminèrent samedi à midi.

Voici le palmarès :

Grand Prix du Camité. — Société de Sallaumines, avec 141 points.

Grand Prix du collectian. — Société de Noyelles-sous-Lens, avec 117 points

Prix de collectian. — En volailles, Société de Sallaumines, avec 93 points ; en lapins, Société de Noyelles-sous-Lens, avec 74 points ; en pigeons, M. Godbert, avec 34 points ; en palmipèdes, M. Ravel, avec 29 points.

Grand Prix d'Excellence. — A MM. Dujardin, Ravel, Société de Sallaumines (21. F. Ragon, Dujardin, Van Eate, Ravel, Flipot, Vanacker.

VOLIERES

Volailles. — Wyandotte blanca : N.C.P. Queant et Parisis. — Light Sussex : 1er prix, Queant et Parisis.

Figeons. — Haut Volants de Vienne : P.H., 1er prix, Société Bon Elevage de Dechy. — Huppes da Soultz : P. H., 1er prix, Legros Fernand.

TRIOS

Bourbourg. — 1er prix, Roussel Joseph. **Sussex.** — 1er prix, Elevage Mon Plaisir. **Rhode-Island.** — 2e prix, Meurette Nestor.

Leghern blanche (type Anglais). — 1er prix, Elevage Mon Plaisir.

Coureur indien. — P.E., P.H., 1er prix, Ravel.

Leghorn dorée. — 2e prix, Société « Bon Elevage ».

Hambourg. — P.E., P.H., 1er prix, Société « Bon Elevage ».

Barneveldar. — P.H., 1er prix, Société Av. Sallaumines.

Canards Mignon. — P.H., 1er prix, Rousset Joseph (80 fr.).

Pigeons mendains (Savoyards). — Mme Papillaud.

SUJETS ISOLES

Bourbourg. — Coqs : 1er prix, Roussel Joseph.

Petit Combattant du Nord. — Coqs : M.T.H., Roussel Joseph ; P.H., 1er prix, Caby Jean. — Poules : 1er prix Frimat Charles ; 2e prix, Frimat Charles.

Faverolles. — Coqs : 1er prix, Société Av. Sallaumines ; M.T.H., Lacherez Robert. — Poules : M.T.H., Société Av. Sallaumines ; 2e prix, Lacherez Robert.

Marans. — Coqs : 1er prix, Mlle A. Cattiaux ; 2e prix, Mlle A. Cattiaux. — Poules : M.H., Mlle A. Cattiaux.

Sussex. — Coqs : 2e prix, Elevage avicole « Mon Plaisir » ; M.T.H., Handron.

Rhode Island. — Coqs ; M.T.H., P.H., 1er prix, Société Av Sallaumines ; 2e prix, Société de Noyelles-sous-Lens. — Poules : 1er prix, Société Av. Sallaumines ; M.T.H Société de Noyelles-sous-Lens.

Wyandotte blanc. — Coqs : M.T.H., Handron, Elevage « Mon Plaisir », Pluvinage. — Poules : M.T.H., M.H., Pluvinage.

Wyandotte doré et argenté. — Coqs : P.E., P.H., 1er prix, Société Av. Sallaumines ; 2e prix, Sacher. — Poules : 1er prix, M.T.H., Société Av. Sallaumines ; M.H., 2e prix, Sacher.

Wyandotte Perdrix. — Coq : 2e prix, Société de Noyelles-sous-Lens. — Poules : M.T.H., 1er prix, 2e prix, Société de Noyelles-sous-Lens.

Plymouth Rock. — Coqs : 2e prix, Société de Noyelles-sous-Lens ; 1er prix, Société Av. Sallaumines. — Poules : M.H., M.T.H., Société de Noyelles-sous-Lens ; P.E. No 10, P.H., 1er prix, Société Av. Sallaumines ; 2e prix, idem ; M.T.H., Konwiczyk Michel.

Minorque. — Coqs : 1er prix, Société de Noyelles-sous-Lens. — Poules : M.H., P.H., 1er prix, 2e prix, Société de Noyelles-sous-Lens.

Leghern Noir. — Coqs : M.H., Callot Maurice. — Poules : M.T.H., M.H., 1er prix 2e prix, Callot Maurice.

Lghern doré. — Coqs : 1er prix, Furck Jean ; 2e prix, Société Av. Sallaumines ; M.T.H., Société de Noyelles-sous-Lens. — Poules : M.T.H., Société de Noyelles-sous-Lens ; 1er prix, Detaille Roger.

Leghern Fauve. — Coqs : 1er prix, M.T.H., Société de Noyelles-sous-Lens. — Poules : M.T.H., Société de Noyelles-sous-Lens ; 2e prix, Société Av. Sallaumines.

Langhan. — Coqs ; 2e prix, P.H., 1er prix, Société Av. Sallaumines. — Poules : 1er prix Société Av Sallaumines.

RACES HAINES

Millefleurs. — Coqs : M.T.H., 1er prix, Coupin H. — Poules : 2e prix, M.T.H., Coupin H. ; M.H., Deschempa Fernand

PINTADES

1er prix, Handron.

CANARDS

Rouen. — Mâles : P.H., 1er prix, Ragon F. — Femelles : 1er prix, Ragon F.

Barbarie. — Mâles : P.H., 1er prix, Dubus Maurice. — Femelle : P.H., 1er prix, Dubus Maurice.

Kaki Campbell. — Mâles : 2e prix, Deschamps Fernand ; 1er prix, Ragon Fernand. — Femelles : 2e prix, Deschampe Fernand ; P.H., 1er prix, Ragon Fernand.

Coureure indiens. — Mâles : P.H., 1er prix, Ravel. — Femelles : 1er prix, Ravel

Labrador. — Mâles : P.H., 1er prix, Ragon F. — Femelle : 1er prix : Ragon F

Appelant. — Mâle : 1er prix, Ragon F. — Femelle : 1er prix, Ragon F.

CHAT SIAMOIS

P.H., 1er prix, Jacquart Arthur.

OIES DE GUINEE

1er prix, Deschamps Fernand.

DINDONS

1er prix, Handron.

LAPINS

Géant des Flandres gris-lièvre. — Mâles : 2e prix, M.T.H., Société Av. de Sallaumines ; 3e prix, M.T.H., société « Bon Elevage » ; P.H., 1er prix, M.H., Nawak Léon ; M.T.H., Société de Noyelles-sous-Lens. — Femelles : 1er prix, M.T.H., Société Av. Sallaumines ; 2e prix, idem, Nawak Léon.

Géant des Flandres gris (autres). — Mâles : M.T.H., Mouchon Léon. — Femelles : 2e prix, M.H., Mouchon Léon ; 1er prix, Société Av. Sallaumines.

Géant des Flandres blanc. — Femelles : 1er prix, Société « Bon Elevage ».

Géant des Flandres (Bleu). — Mâle : 2e prix, Ragon F. — Femelles : 2e prix, Ragon F.

Papillons de l'Est. — Mâles : M.H., Société Av. Sallaumines ; Nawak Leon (100 fr.) ; Société de Noyelles-sous-Lens. — Femelle : M.T.H., Société Av. Sallaumines.

Bélier. — Mâles : 2e prix, Furck Jean. — Femelles : M.H., Furck Jean ; Société Av. Sallaumines.

Normands. — Mâles : P.E., No 11, P.H., 1er prix, Ragon F. — Femelle : 2e prix Ragon F.

Argenté de Champagne. — Mâles : 1er prix et M.H., Société de Noyelles-sous-Lens. — Femelles : M.H., Stanislas Brechwa ; M.T.H., Société de Noyelles-sous-Lens ; 2e prix, Ragon F.

Argenté anglais. — Femelle : Société « Bon élevage ».

Blanc de Vendée. — Mâle : M.H., Mez Butruille. — Femelles : 1er prix et 2e prix, Lefebvre Maurice.

Havane. — Femelles : M.T.H., Société de Noyelles-sous-Lens.

Chinchillas. — Mâles : M.T.H., Société de Noyelles-sous-Lens ; Société Av. Sallaumines. — Femelles : M.T.H., Société de Noyelles-sous-Lens ; Société Av. Sallaumines.

Russes. — Mâles : M.H., Lachérez Robert ; M.T.H., Société de Noyelles-sous-Lens ; 1er prix Demasure Rene ; M.T.H., Herbaux Edmond ; Société Av. Sallaumines. — Femelles : M.T.H., Lachérez Robert ; 1er et 2e prix, Herbaux Edmond.

Polonais. — Mâles : 1er prix, Herbaux Edmond ; 2e prix, Société de Noyelles-sous-Lens. — Femelles : 1er et 2e prix, Herbaux Edmond.

Castorrex. — Mâles : 2e prix, Société Av. Sallaumines.

Rex-Havane. — Mâles : 1er prix, Société Av. Sallaumines ; 2e, Queant et Parisis ; M.H., Konwiczyk Michel. — Femelles : 1er prix, Sacher ; 3e, Konwiczyk Michel ; 2e, Queant et Parisis ; M.T.H., Société Av. Sallaumines.

Rex-Louire. — Mâles : 1er prix, Société « Bon Elevage ». — Femelle : 1er prix, Société « Bon Elevage ».

Rex-Lynx. — Mâles : M.T.H., Konwiczyk Michel ; 1er prix, Société de Noyelles-sous-Lens.

Rex Chinchilla. — Femelles : 2e prix, Société Av. Sallaumine.

Bleu de Hevren. — Mâles : M.T.H., Société de Noyelles-sous-Lens ; 1er prix, Société Av. Sallaumines. — Femelles : M.H., Ragon F. ; P.H., 1er prix, Société de Noyelles-sous-Lens.

Lièvre belge. — Mâles : 1er prix, Société de Noyelles-sous-Lens ; 2e, id. ; M.H., Ragon F. ; Société Av. Sallaumines ; M.T.H., Konwiczyk Michel. — Femelles : M.H. Ragon F. ; M.T.H., Société Av. Sallaumines.

Argenté crème. — Mâles : 1er prix, Konwiczyk Michel. — Femelle : 1er prix, Sacher.

Fauve de Bourgogne. — Femelle : M.T.H., Konwiczyk Michel.

Noir et feu. — Mâles : M.T.H., Société Av Sallaumines ; M.T.H. et 2e prix, Société de Noyelles-sous-Lens ; G.P.E., No 257, P.E.N., 1124, P.H., 1er prix, Dujardin Jean. — Femelles : 3e prix Société Av. Sallaumine ; M.T.H., Société de Noyelles-sous-Lens ; P.H., 1er prix, Dujardin Jean ; 2e, Société de Noyelles-sous-Lens ; M.T.H., Hayer Charles.

Bleu et feu. — Mâles : 2e prix, Dujardin Jean ; 1er prix, Société Av. Sallaumines. — Femelle : 1er prix, Dujardin Jean.

Hollandais. — Mâles : M.T.H., Stanislas Brechwa, Konwiczyk Michel. — Femelles : 2e prix, Konwiczyk Michel ; M.H., Société « Bon Elevage » ; P.H., 1er prix, Stanislas Brechwa ; 3e, Nawak Léon.

Hollandais (autres). — Mâles : M.H. Konwiczyk Michel. — Femelles : 1er prix 2e prix, Konwiczyk Michel.

Alaska. — Mâles : 2e prix, Société « Bon Elevage ».

Feh de Marbourg. — Mâles : 1er prix, Société de Noyelles-sous-Lens. — Femelles : 1er et 2e prix, Société de Noyelles-sous-Lens.

Bleu de Vienne. — Mâles : 2e prix, Société de Noyelles-sous-Lens ; M.H., Société Av Sallaumines ; P.H., 1er prix, Caby Jean. — Femelles : P.H., 1er prix, Caby Jean ; M.T.H., Société Av. Sallaumines ; 2e et 3e prix, Société de Noyelles-sous-Lens.

Bleus de Vienne. — Mâles : 2e prix, Société de Noyelles-sous-Lens ; M.H., Société Av Sallaumines ; P.H., 1er prix, Caby Jean ; M.T.H., Société Av Sallaumines.

(A suivre).

UNE RÉUNION, HIER, A WORMHOUDT, DU SYNDICAT DES MEUNIERS A FAÇON DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

Le Syndicat professionnel des Meuniers à façon du Nord et du Pas-de-Calais qui a son siège à *Wormhoudt*, se compose exclusivement de meuniers — les uns propriétaires de moulins à vent, les autres exploitant de petits moulins à vapeur en remplacement d'anciens moulins à vent disparus — qui travaillent exclusivement à façon pour le cultivateur.

Le cultivateur apporte sa « mannee » (sac de blé destinée à la mouture, le blé destiné à sa consommation familiale et c'est exclusivement ce blé destiné à la consommation familiale comme l'entend l'article 5 du décret relatif à la déclaration des stocks et au paiement des taxes consécutif à la loi des 28-29 décembre 1933, que travaille le petit artisan meunier. Le temps n'est pas si éloigné où ce petit artisan meunier restait maître chez lui se croyant à l'abri des complications administratives, que lois, décrets, arrêtés et codification sont venus surcharger l'entreprise plutôt défaillante, dite de défense et d'organisation du marché du blé.

Le statut légal

Les meuniers à façon qui se sont réunis fréquemment ces derniers mois au siège de leur Syndicat, à Wormhoudt, réclament l'application du régime des « usages locaux ». Ils ne sont ni de petits meuniers industriels ni des minotiers, mais de simples artisans qui ne transforment que de la marchandise appartenant à autrui, c'est-à-dire au cultivateur. C'est pourquoi ils ne peuvent relever la taxe à la production, et pas davantage récupérer dans le prix de la farine, rendre les attestations de blés reportés. Ce point de vue a d'ailleurs été maintes fois exposé dans nos colonnes où nous rendions compte des démarches entreprises notamment par MM. Robert DEJONGHE et Gabriel PLANCKE, conseillers généraux du Nord. A la suite de l'assemblée générale du 15 décembre dernier, une nouvelle délégation composée de MM. DE LA GRANGE, sénateur, Gabriel PLANCKE, conseiller général et CLITY, secrétaire du Syndicat, s'est rendue le mercredi janvier au ministère de l'Agriculture et au Ministère des Finances.

C'est pour rendre compte des démarches faites comme aussi pour fixer la position à envisager au cours d'un debat sur le blé qu'on prévoit des la rentrée du Parlement qui s'est tenue l'assemblée générale d'hier à Wormhoudt.

M. Abel DESCHODT presidait, entouré au bureau de MM. WAESELYNK et Michel DANNA, vice-presidents, M. MAHIEU, trésorier et M. CLITY, secrétaire.

M. Gabriel PLANCKE fit un éloquent appel à l'organisation professionnelle et avant tout à la solidarité. Un procès va venir prochainement sur la taxe à la production et l'incorporation des blés de report, et à ce point de vue le Syndicat n'est pas d'accord avec l'Administration des Finances sur la date d'application de la loi, sur le point de départ, la loi étant d'avril 1934 et l'arrêté préfectoral du 8 novembre.

Les membres de l'assemblée ont décidé de se tenir les coudes et de ne prendre aucune décision de paiement sans en referer à leur organisation syndicale.

Après interventions de MM. DEJONGHE et PLANCKE, les meuniers à façon ont exprimé le désir d'éviter dans l'avenir d'inutiles tracasseries en souhaitant une liaison efficace avec l'administration.

MANGER EST BIEN DIGÉRER EST MIEUX

Tous les lecteurs de ce journal aiment bien manger. Combien y en a-t-il parmi eux qui, une heure après un bon repas, vont commencer à souffrir ? Des milliers de familles ont écarté toute crainte de mauvaise digestion par l'emploi quotidien de la Magnésie Bismurée, remède classique et instantané contre les maux d'estomac et toutes les malaises dus à des excès de table. Les estomacs rendus sensibles par l'excès d'acidité stomacale, génératrice d'aigreurs, d'envie de vomir, de flatulence, de migraine et, à la longue, de gastralgie et de dyspepsie, sont immédiatement soulagés par une petite dose de poudre ou deux ou trois comprimés de Magnésie Bismurée pris immédiatement après les repas. En deux ou trois minutes les malaises, les nausées, les migraines, ces ennuis de lourdeurs, ces renvois, cessent comme par enchantement. Toutes pharmacies — en poudre et comprimés, 10 frs. ou 14 frs. 85 grand format économique.

9327

MARCHÉS DE LA RÉC.ON

A Auchi-le-Château, 11. — Blé, 73 fr. les 100 kilos ; avoine, 46 fr. ; orge, 55 fr. ; seigle, 85 fr. ; maïs, 75 fr. ; beurre, 7.50 la livre ; œufs, 13.50 et 14 fr. le quarteron ; poulets, 10 à 14 fr. p. ; poulets, de 15 à 25 fr. la o. ; canards, 10 à 15 fr. p. ; oies, 24 à 28 fr. p. ; pigeons, 7.50 la c. ; lapins, 8 à 18 fr. ; pommes de terre, 0.40 à 0.45 le k. ; carottes, 1 fr. le k. ; poireaux, 1 fr. la b. ; navets, 1.50 à 2 fr. la b. ; céleri, 1 fr. le k. ; choux, 0.75 p. ; cresson, 0.90 la b. ; oignons, 1.50 la k. ; laitues, 1.25 p. ; scaroles, 0.75 p. ; chicorée frisée, 0.80 p. ; marrons, 1.25 la livre ; noix, 2 fr. le k. ; figues, 1.50 la livre ; pruneaux, 3.50 la livre ; oranges, 2 fr. la livre ; mandarines, 2.25 la livre ; bananes, 0.60 p.

Au Cateau, 11. — Beurre, 9 et 9.50 la livre ; œufs, 0.65 p. (en baisse) ; carottes, 0.50 le k. ; choux-fleurs, 3 à 3.50 p. ; haricots secs, 3.50 le k. ; poules, 13 à 20 fr. p. ; poulets, 15 à 25 fr. p. ; pigeons, 11 fr. la c. ; canards, 18 et 20 fr. p. ; oies, 30 à 35 fr. p. ; lapins, 10 à 20 fr. p. ; pommes de terre, 0.50 le kilo.

A Feurmies, 12. — Beurre, 8.75 et 9 fr. la livre ; œufs frais, 0.65 et 0.70 p. ; fromage blanc 1.25 ; poulettes de Thiérache 1.50 ; maroilles, de 3.50 à 7 fr. ; lapins tués, 6 fr. livre ; poules, 7.50 ; poulets 9 fr. ; lapins de garenne, 5 à 7 fr. p.

A Boulogne-sur-Mer, 11. — Poulets, 21 fr. p. ; poules, 20 fr. ; poulettes, 20 fr. ; pigeons, 4 fr. ; canards, 13 fr. ; oies, 30 fr. ; dindes, 42 fr. ; lapins, 19 fr. ; lapins de garenne, 7 fr. ; œufs, 20 fr. le quarteron ; beurre, 8.50 le k. ; choux-fleurs, 3 fr. p. ; haricots, 2.50 le litre ; pommes de terre, 0.50 le kilo.

A Arras, 11. — Beurre, 8 à 8.50 la livre ; œufs frais, 15 à 16 fr. le quarteron ; poules, 13 à 20 fr. p. ; poulets, 30 à 45 fr. la c. ; lapins, 12 à 22 fr. ; pigeons, 8 à 9 fr. la c. ; canards, 13 à 18 fr. ; oies, 25 à 30 fr. ; dindes, 45 à 55 fr. ; lapins de garenne, 7 à 9 fr.

Marché aux Porcs : Porcelets, 60 à 100 fr. ; coureurs, 130 à 200 fr. suivant âge et qualité.

Marché aux Vaches : On avait amené environ 650 vaches, génisses et taureaux.

Marché très calme sur toutes les sortes ; cours plus ferme sur la bête grasse.

On vend la flamande prête ou fraîche vêlée de 1.600 à 2.100 fr. (et même quelques-unes ont été vendues un prix supérieur).

La deuxième catégorie de 1.200 à 1.600 fr. et la troisième catégorie de 800 à 1.200 fr.

Le cours de la bête grasse est en hausse ; il varie suivant jeunesse et qualité, de 1.75 à 3.50 la kilo vivant.

BOURSE D'AFFRETEMENT DE LILLE

Cours enregistrés du 5 au 10 Janvier

Bethune-Chavignon, 17.50. — Bruay-Tourcoing, 7.80 ; Comines, 8.50 ; Estaires, Lamotte Breuil 20.50 ; La Madeleine, 6.60, 7.50. — Beuvry-Roubaix quai Anvers, 8 ; — Courrières-Roubaix quai Anvers, 7.25 ; Auby, 3.75. — Gayant-Paris environs, 26.50, Confians ; Lamotte Breuil, 19 ; Ivry amont, 28.10. — Harnes-Lomme, 5.35 ; Isbergues, 6. — Marles-Comines, 8.50. — Meurchin-Comines, 8 ; Paris environs, 22, base Confians. — Noyelles-Comins, 8.10. — Noyelles-Creil, 19.50. — Oignies-Argenteuil, 24.25. — Ostricourt-Tourcoing 7.50 ; Comines, 8. — Pont-à-Vendin-Tourcoing, 6.50 ; Tourcoing, 7.50 ; Paris environs, 26.50 ; Bac-St-Maur, 7.50. — Pont-de-la-Deûle-Paris environs, 26.50. — St-Pierre-Lamotte Breuil, 19.50 ; Sermaize, 25.50. — Thivencelles-Lomme, 7. — Violaines-Isbergues, 5.25 ; Bousbecques, 8.25 ; Lomme, 5.50 ; St-Omer, 8. — Arques-Lille, 6. — Aire-Houlle 7.50 ; Houlle, 7. — Carrières-Thévenot-Douai, 8.25 ; Lille, 9.75 ; Tourcoing, 11.75. — Haubourdin-Roanne, 58.50 ; Anvers bassins ou rade, 2.700 — Houlle-Dunkerque, 7. — Loos-Dunkerque, 7. — Loos-Auby 6.25. — Merville-Dunkerque bassins, 11.60. — Marquette-Reims Charleville, 32.50. — Magasins généraux Lille-Anvers bassins ou rade, 4.200 fr. belges. — Malay-Lille, 10.25.

Bourse Publique du 10 Janvier 1936

Merville-Dunkerque, 11.60. — Denain-La Madeleine, 7.50. — Beuvry-Roubaix, 8. — Noyelles-St-Amand, 6.25.

Bourse Publique du 11 Janvier

Beuvry-Marquette, 6.50 ; Dunkerque bassins, 13.25 ; Rosendaël, 11.95 ; Ghyvelde, 12.75 — Denain-Venizel, 18.25. — Escarpelle-Comines, 8.50. — Harnes-Hamage, 6 ou St-Amand, 6.50. — Meurchin-Loos Planche-à-Quesnoy, 5.50. — Noyelles-Lille, 10. — Ostricourt-Lille, 5.85. — Pont-à-Vendin-Comines, 8 ; Haubourdin, 5 ; Roubaix quai Calais 7.50 ; Tourcoing, 7.50 ; Wasquehal, 7.50 ; Roubaix Sartel, 8. — Violaines-Argenteuil, 25.80. — Cambrai-Dunkerque bassins, 15.50. — Escaudœuvres ou Cambrai-Dunkerque bassins, 15.50 — La Gorgue-Bruges, 3.000 fr. belges. — La Madeleine-Gand Port Arthur, 9.50 belges. — Tourcoing-Don 7.25.

Cours enregistrés hors bourse

Arleux-Lille-Canteleu, 8.25. — Bruay-Comines, 8.50.

On dit... l'Or est une chimère...

Il importe cependant de distinguer : si les biens que donne l'or peuvent décevoir, l'or de la SUZE, ce délicieux apéritif à la gentiane ne trompe jamais.

Versez-le dans votre verre et il vous apportera toujours l'Appétit, la Santé et la Joie de vivre. 832

SUZE
Apéritif à la gentiane

6384

9487

BOURSE D'AFFRETEMENT DE DOUAI

Cours enregistrés du 5 au 10 Janvier

Bruay-Corbehem, 7 ; Beautor, 15.75 ; Gargenville, 26 ; Les Andelys, 26.75. — Beuvry-Corbehem, 7 ; Dombasle, 31.50 ; Beautor, 16 ; Besons, 25.50. — Marquette-Paris environs, 30.25 — Eleu-Wasquehal, 7.75 — Vendin-Beautor, 15 ; Compiègne, 17 ; Creil, 20 ; Nanterre, 24.50 ; Nanterre, 24.50 ; Paris environs, 27 ; Gargenville, 26.50 ; Neuilly-sur-Marne, 30.80. — Gayant Confians, 22 ; Confians, 21.50 ; Beautor, 14.50 ; Argenteuil, 24 ; St-Denis la Briche, 24.40 + 0.50 pour escale ; Poissy, 22.75 ; Paris environs, 26.50 option Melun 32.50 ; Cantin 8 Cantin 6 ; Corbehem, 5.75 ; Lomme, 5.90 — Harnes-Nancy-Sainte-Catherine, 30.50 ; Varangeville, 29 ; Couvrot, 24.50 ; Pontoise, 21.75 ; Dombasle, 30.50 ; Nogent-sur-Marne, 28 ; Méry-sur-Oise, 19 — St-Pierre-Pantin, 27.30. — Denain-Pont Ste-Maxence, 17.50 ; Montargis, 33.50 ; Paris environs, 26 ; Boulogne-sur-Seine 24.40 ; Base Confians, 20.50 ; St-Denis, 23.50 — Oignies-Argenteuil, 24.75 — Meurchin-Paris Henri IV, 27.50. — Marles-Liverdun, 29.50 — Thivencelles-Paris environs 27 — Croix-Wasquehal-Nancy ou Lapeuveville, 9.200 fr. forfait — Arleux-Marcq-en-Barœul, 7 — Noyelles-Corbehem, 5.90 ; Auby 3 ; Auby, 2.90 ; Sartrouville, 26.50 ; La Madeleine, 6.25 — Violaines-Dombasle, 31.10 ; Paris environs, 27.60 ; Compiègne, 17.60 ; St-Quentin 13.35 ; Corbehem, 6.60 ; St-Leu d'Esserent, 20.50. — Blaches-Dunkerque B., 14.50 ; Sens 39. — Thiers-Paris environs, 26.90 — St-Amand-Paris environs, 27.75. — Escarpelle-Harnes, 5 — Escarpelle-Corbehem 8 ; Aubervilliers Vertus, 25.30 ; Staina, 25.50 ; Origny, 17. — Ostricourt-Corbehem, 6.15. — Auby-Athies 8. — Vendin-St-Ouen-l'Aumône, 21.35. — Brebières-Aire-sur-la-Lys, 9.50.

Bourse du 10 Janvier

Haubourdin-Dunkerque Bassins, 3.350 fr forfait. — Cantin-Rosendaël, 17.

BOURSE D'AFFRETEMENT DE BÉTHUNE

Ouvert tous les jours de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h. dimanches et jours fériés exceptés

Cours enregistrés les 9 et 10 Janvier 1936

Arras-Marquette 280 t., 10 ou Don 280 t. 8.50 ou Valenciennes 280 t. 10 — Béthune-Dunkerque Bassins 280 t., 10 — Beuvry-Arques, 280 t., 6.75 ou St-Omer, 280 t., 7.25 — Beuvry-Paris environs, 280 t. 29 — Bruay-Beautor, 280 t., 15.75 — Bruay-Denain, 280 t., 7.75 — Bruay-Gargenville 280 t., 26.50. — Eleu-Biache-St-Vaast 280 t., 7.50. — Essars-Don, 280 t., 5 ou Marquette, 280 t., 7.50 ou Valenciennes, 280 t. 8.50. — Flers-Biache-St-Vaast, 280 t. 6.25 — Flers-Harnes, 280 t., 5. — Gayant-Biache-St-Vaast, 280 t., 6.25. — Harnes-Auby 280 t., 3.75 — Harnes-Elbeuf, 200 t., 29 — Harnes-Nanterre 280 t., 24.30 — Harnes-Origny-Ste-Benoite, 280 t., 17.50 — Marles-Anzin, 279 t., 8. — Marles-Isbergues, 284 t., 5. — Marles-Lamotte-Breuil 279 t. 20.50. — Marles-Lille, 283 t., 5.75 — Marles-Maisnières, 275 t., 10.25. — Marles-Montataire 280 t., 21 — Marles-St-Momelin, 76 t., 13. — Marles-Spycker, 80 t., 15. — Noyelles-Dunkerque Bassins 280 t., 13.75. — Oignies-Arques, 280 t., 7. — Oignies-Gravelines, 280 t., 12 — St-Omer-Marcq-en-Barœul, 266 t., 640. 12.

Séance du 11 Janvier 1936

Beuvry-Dunkerque Bassins, 275 t., 13.25. — Bruay-Calais quais divers, 280 t., 11.50 — Flers-Bethune, 270 t., 5.75. — Harnes-Béthune, 270 t., 5.75. — Harnes-Isbergues 280 t., 5.60. — Hernes-Dunkerque Bassins 280 t., 13.50. — Marles-Nieurlet, 75-80 t., 13.50.

Répartition du Tonnage

Région Paris, 1.950 t. ; Région Chauny 835 t. ; Région Lille-Roubaix 1.100 t. ; Régin Dunkerque-Calais, 2.890 t. ; Région Douai, 5.319 t. ; Divers, 2.524 t. ; Petits bateaux 236 t. — Total : 14.782 tonnes

A Lillers, 11. — Beurre, 7.75 à 8.25 la livre ; œufs 14 à 15 fr. la quarteron ; œufs, 14 à 15 fr. le quarteron ; poules, 36 à 35 fr. la o. ; poulets, 24 à 40 fr. la c. ; pigeons, 8 à 9.50 la o. ; canards, 20 à 24 fr. la c. ; pintades, 24 à 28 fr. la c. ou 20 à 26 fr. p. ; dindes, 30 à 36 fr. p. ; lapins, de 6 à 13 fr. p., suivant grosseur ; pommes de terre, de 33 à 38 fr. les 100 kilos ; 45 à 0.55 la k. ; carottes, 0.75 à 1 fr. le k. ; poireaux 0.50 à 1 fr. la b. ; navets, 0.75 le k. ; céleri, 0.60 à 1 fr. le p. ; épinards, 1 à 1.25 le k. ; choux frisés, 0.50 à 0.75 p. ; choux-fleurs, 2.25 à 3 fr. p. ; choux de Bruxelles 1 à 1.25 le k. ; poires, 3 à 4 fr. le k. ; pommes 2.50 à 4 fr. le k. ; marrons, 1.50 à 2 fr. le kilo.

Comment j'ai Guéri Mes Maux de Pieds

Après

20 ans *d'atroce souffrance*

Les gens riaient quand ils me voyaient traîner les pieds dans des chaussures trop larges et bâillantes. Mais, c'était le seul moyen que j'avais d'obtenir le moindre soulagement à mes cors et ampoules terribles et à mes talons endoloris. Quelle joie ce fut quand j'entendis parler des Saltrates Rodell. J'en jetai simplement une poignée dans de l'eau chaude et laissai mes pieds douloureux absorber le précieux oxygène. Des que les bulles blanches et bouillonnantes pénétrèrent, la douleur disparut comme par enchantement. Je pus extirper mes cors avec les doigts, en entier et avec leur racine. Les ampoules s'enlevèrent facilement en grattant et je n'éprouvai aucune sensibilité ou irritation. Maintenant, j'affronte la vie avec le sourire, vague à mes affaires aussi à l'aise que pieds nus, sans jamais un signe de souffrance ou de douleur. Procurez-vous aujourd'hui ces surprenants Saltrates Rodell chez votre pharmacien et essayez-les ce soir. Heureux résultats garantis ou argent remboursé.

9336

CONTRE LES RIGUEURS DE L'HIVER

- des millions de Français font appel à la **QUINTONINE**

En cette saison, des millions de Français prennent avant chaque repas ce puissant stimulant : un verre du *délicieux* vin fortifiant préparé avec la Quintonine. La Quintonine leur procure des forces nouvelles, un sang vif et généreux, qui aident leur organisme à réagir contre le froid et les intempéries, à lutter contre les microbes.

Voyez ce que pense de la Quintonine M. A. GOUSSE, 81, avenue de Ségur, Paris :

« Moi qui dormais mal — écrit-il — qui mangeais par raison et étais d'une nervosité à faire peur, je ne suis plus le même homme depuis que la Quintonine m'a rendu mes forces. Je fais de bonnes nuits, je mange avec appétit, je suis gai, mes nerfs sont obéissants. »

Chaque flacon de Quintonine (Quinquina, Kola, Gentiane d'Auvergne, Oranges amères, Quassia de Guyane, Glycérophosphate, etc...) permet de faire un litre entier de puissant vin fortifiant. Mais demandez bien la Quintonine ! Ttes pharmcies. **4.95** *le flacon*

LA QUINTONINE

fortifie bien - coûte peu

JEP & CAWZÉ

3354

L'AGE D'ADMISSION DES ÉLÈVES DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES

Le Conseil d'Etat, statuant sur la requête de M. Giraud contre une circulaire du ministre de l'Education nationale en date du 25 novembre 1933 relative à l'âge d'admission dans les ecoles primaires superieures, et les écoles pratiques, des élèves des écoles primaires, annule partiellement cette circulaire « en tant qu'elle fixe à 13 ans au 31 decembre suivant l'âge minimum de l'admission des enfants dans la premiere année d'une école primaire superieure ».

Dans ses attendus, l'arrêt constate que le fait que la loi de 1882 a prevu que les études primaires élémentaires dureront jusqu'à 13 ans ne peut être obstacle à l'admission dans une école primaire supérieure d'un enfant pourvu avant l'âge de 13 ans, du certificat d'études primaires, que si l'Etat eut reglementer l'admission dans les écoles primaires supérieures pour des motifs d'ordre pratique, seul un décret peut modifier le décret du 18 janvier 18.. autorisant cette admission à 12 ans, que par voie de circulaire le ministre ne peut aller à l'encontre des prescriptions d'un décret que l'évolution du régime de l'enseignement primaire supérieur et de l'âge d'oblention du certificat d'études primaires montre que le décret de 1887-1927 n'a pas entendu imposer aux élèves des écoles primaires supérieures une deuxième année de cours supérieur.

LE VERSEMENT DES COTISATIONS D'ASSURANCES SOCIALES

Le Ministère du Travail communique la note suivante :

« Il est rappelé que, pour les périodes d'emploi postérieures à l'année 1935 les cotisations d'assurances sociales ne sont plus acquittées en timbres « assurances sociales ».

« Dorénavant, les employeurs, après avoir effectué la retenue sur les salaires, restent comptables de cette retenue et doivent la verser ainsi que la contribution patronale à l'époque prévue par le décret-loi du 28 octobre 1935 qui a modifié le régime des assurances sociales, c'est-à-dire dans les dix premiers jours de chaque trimestre ou, pour les salariés quittant leur emploi en cours de trimestre, dans les dix premiers jours du mois suivant leur départ. Les salariés ne sauraient ainsi s'opposer à la retenue qui doit être effectuée sur leur salaire. Il leur sera remis, soit par l'employeur, soit par le Service régional des Assurances sociales, après acquittement par l'employeur des cotisations dues, une attestation des versements opérés à leur compte.

« Ces dispositions doivent être appliquées même si les salariés n'ont pas encore reçu du Service régional leur feuillet trimestriel, chaque fois qu'il s'agit de salariés travaillant d'une façon régulière pour le compte d'un même employeur.

« Dans le cas contraire, le versement de la contribution ouvrière et de la contribution patronale doit être acquitte au moment de chaque paye, à l'aide de timbres-poste apposés sur un feuillet intercalaire délivre specialement par le Service regional à la demande soit du salarié, soit de son employeur.

« Il en est ainsi en ce qui concerne les catégories de travailleurs suivantes :

1° Les travailleurs qui travaillent à façon, aux pieces, à la tâche, à domicile ou sont remuneres à l'aide de commissions ou suivant le chiffre d'affaires lorsqu'ils travaillent d'une manière régulière et simultanement pour le compte de plusieurs employeurs.

2° Les salariés qui travaillent par intermittences pour le compte du même ou des mêmes employeurs.

« 3° Les salariés qui sont occupes par des employeurs successifs pour des travaux temporaires ou occasionnels.

« Il appartient aux interesses de réclamer dès maintenant au Service régional des Assurances sociales les feuillets intercalaires nécessaires pour l'acquittement des contributions dont il s'agit.

« Ces feuillets sont nominatifs. Ils dev